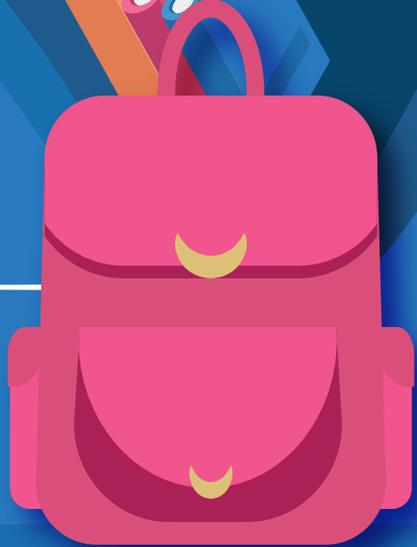




Passeport RENTRÉE

2022 / 2023



VILLE AMIE DES ENFANTS



Sommaire

Le temps scolaire

Emploi du temps	p.4
Calendrier des vacances scolaires	p.4
Dates d'inscription	p.4

Le temps périscolaire

Accueils pré et postscolaires (A.P.P.S.)	p.5
Restauration scolaire	p.5

L'aide au travail personnel

Le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.)	p.6
Club Coup de Pouce Clé	p.6
Bus Atout Jeunes	p.6

Citoyenneté et engagement

Conseil d'Enfants - Conseil municipal de Jeunes (C.M.J.)	p.6
Labellisation	p.6

Mercredis et vacances scolaires

Accueils de loisirs	p.7
Centres de vacances d'été	p.7

Paiement

Le quotient familial	p.8
Le Portail Famille	p.8
Les tarifs	p.9

Structures sportives et culturelles

Sport, en club ou en solo	p.10
Médiathèque André Hellé	p.10
Ludothèque	p.10
Ludobus	p.10
École de musique	p.11
Cinéma Le Forum	p.11
Centre culturel Le Forum	p.11

Contacts

p.12



Retrouvez toutes les informations sur le site Internet de Boissy-Saint-Léger :
ville-boissy.fr et sur notre page Facebook - @VilleBoissy

Conception et réalisation : Mairie de Boissy-Saint-Léger - Service communication

Impression : Imprimerie RAS - 6 Avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-Le-Bel - 01 39 33 01 01



10-31-1300 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org





« N'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui,
ce monde n'existera plus lorsqu'ils seront grands.
Aussi doit-on, en priorité, aider l'enfant à cultiver ses facultés
de création et d'adaptation »

Maria Montessori

Chers parents,

En ce début d'année scolaire, nous sommes heureux de vous présenter le Passeport Rentrée 2022/2023 rassemblant toutes les informations utiles et pratiques pour la vie scolaire et périscolaire de vos enfants.

Vous vous apprêtez à vivre avec eux ce moment fort de leur scolarité, la rentrée, et votre présence est essentielle que ce soit pour leurs premiers pas ou pour leur passage dans une classe supérieure.

Comme chaque année, les élus, les enseignants et les agents du Service Éducation et Loisirs se tiennent à votre disposition afin de vous faciliter cette rentrée.

La Ville met tout en œuvre pour que les écoles municipales, les accueils de loisirs, le Conseil municipal d'enfants et le Conseil municipal des jeunes soient non seulement des espaces pédagogiques d'apprentissage, mais aussi de véritables temps de vie partagés où vos enfants puissent s'épanouir, se construire, se divertir, s'exprimer et être considérés et respectés dans leurs droits, individuellement et collectivement, et dans les meilleures conditions.

L'éducation est une priorité pour notre municipalité.

Cet engagement demeure soutenu par l'UNICEF qui reconnaît, accompagne et consolide chaque année l'amitié entre la ville et ses enfants.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée et nous sommes fiers de prendre soin, à vos côtés, de notre trésor le plus précieux, vos enfants, espoirs et promesses de notre avenir...

Stéphane Maugan,

Conseiller municipal délégué à l'Enfance, aux affaires scolaires
et au Conseil d'Enfants

Régis Charbonnier,

Le Maire





Le temps scolaire

Emploi du temps

	Accueil du matin	8h20 à 11h45	11h45 à 13h35	13h45 à 16h30	Accueil du soir
LUNDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30
MARDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30
MERCREDI	ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS DE 7H30 à 18H30				
JEUDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30
 VENDREDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30

Calendrier des vacances scolaires

Dates des vacances 2022/2023

Retournée scolaire le jeudi 1^{er} septembre 2022

Automne : du 22/10/2022 au 07/11/2022

Noël : du 17/12/2022 au 03/01/2023

Hiver : du 18/02/2023 au 06/03/2023

Printemps : du 22/04/2023 au 09/05/2023

Été : 08/07/2023 - date non communiquée

Paiement, réservation et annulation des prestations en accueil de loisirs à faire avant

Vendredi 7 octobre 2022

Vendredi 2 décembre 2022

Vendredi 3 février 2023

Vendredi 7 avril 2023

Vendredi 16 juin 2023

Dates d'inscription scolaire

Du 3 janvier 2023 au 17 février 2023 pour l'année scolaire 2023/2024

Déménagement : Prévenir le service Education et Loisirs ainsi que le directeur de l'école qui vous remettra un certificat de radiation.

Dérogations : A Boissy, la carte scolaire a fait l'objet d'un travail rigoureux destiné à garantir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage par une répartition équitable des élèves dans les différentes écoles à l'échelle de la ville. Conçue avec attention puis appliquée avec méthode, la carte scolaire est une des conditions sine qua none garantissant des effectifs équilibrés dans les classes, donc plus de temps disponible pour chaque enfant.

Ponctuellement, une dérogation est cependant possible dès lors qu'elle est déposée avant le 21 avril 2023.

Seuls 3 motifs sont reconnus : regroupement de fratrie (sauf collège), maladie lourde de l'enfant, raisons professionnelles importantes des parents (sur justificatifs).

Une dérogation de secteur obtenue pour la maternelle n'est pas valable pour l'entrée au CP (une nouvelle demande doit alors être déposée dans les délais).

Tout dossier de dérogation déposé après cette date sera refusé, sauf nouvelles familles emménageant à Boissy. Attention, une demande de dérogation n'est accordée qu'à titre très exceptionnel et dépend des motifs de la demande, des justificatifs fournis et surtout des places disponibles dans l'école demandée, afin de ne pas surcharger des écoles ou des classes.

Pour la scolarisation et inscription des enfants en situation de handicap, contacter la Direction du service Éducation et Loisirs au 01 45 10 61 08/06 19 81 04 08 qui vous accompagnera dans vos démarches.





Le temps périscolaire



Accueils pré et postscolaires (A.P.P.S.)

Accueils préscolaires de 7h30 à 8h20 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Accueils postscolaires de 16h30 à 18h30 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Le goûter est fourni à l'enfant par la ville. L'enfant peut être repris à partir de 17h30.

Les accueils postscolaires fonctionnent uniquement sur inscription annuelle et réservation la veille à 12h au plus tard (possibilité de réservation à l'année).

Sans réservation dans les délais, le tarif exceptionnel est appliqué.

Selon les écoles élémentaires, l'enfant peut-être accueilli différemment :

- Inscrit au Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) à J. Prévert ou J. Rostand, les

enfants seront sous la responsabilité des animateurs du C.L.A.S. de 16h30 à 19h (places limitées) qui les emmèneront de l'école à l'ALMO où se déroulera le C.L.A.S.

- Inscrit au Club Coup de Pouce à J. Rostand ou J. Prévert, l'enfant sera sous la responsabilité des enseignants ou animateurs du Club Coup de Pouce Clé de 16h30 à 18h.

- Inscrit à l'étude surveillée payante (ouverte ou non selon les enseignants volontaires dans chaque école - cf. à la rentrée), l'enfant sera sous leur responsabilité de 16h30 à 18h. Pour ces 3 dispositifs, le goûter doit être apporté par l'enfant. A la sortie des études surveillées ou du Club Coup de Pouce à 18h, les parents peuvent demander la fréquentation de l'accueil postscolaire (payant et sur réservation au plus tard la veille à 12h) jusqu'à 18h30. L'enseignant ou l'animateur acheminera les enfants signalés auprès de l'équipe d'animateurs des accueils postscolaires.

Réservations obligatoires et exclusivement sur le Portail Famille des jours choisis. Sous réserve que l'inscription administrative annuelle ait bien été réalisée et validée par la Direction Education et Loisirs

Restauration scolaire

Selon le besoin de chaque famille, plusieurs facilités existent pour répondre à toutes les situations :

- Les enfants qui déjeunent "habituellement" (tous les jours)

- Les enfants qui déjeunent "régulièrement" (ex : tous les lundis et vendredis)

- Les enfants qui déjeunent "exceptionnellement" pour un dépannage d'urgence.

Dans les trois cas, il est obligatoire de réserver la veille à 12h au plus tard et exclusivement sur le Portail Famille pour pouvoir bénéficier du tarif calculé selon votre quotient familial pour les Boisséens et, si vous habitez une autre commune, au tarif normal « non boisséen ».

Pour un maximum de souplesse, en l'absence de réservation dans les délais et en urgence, le jour même, l'enfant sera accueilli mais un tarif exceptionnel sera appliqué.

Nous vous conseillons de conserver une copie de votre tableau de réservations. Elle sera exigée pour toute réclamation.





L'aide au travail personnel

Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.)

Le C.L.A.S. est un dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en place par la ville et qui s'adresse aux enfants des classes de CE1 au CM2 des écoles élémentaires J. Prévert A et B et J. Rostand A et B (écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire) qui ont des difficultés scolaires, d'organisation ou d'autonomie. Chaque C.L.A.S. accueille 15 enfants au maximum à l'ALMO, de 16h30 à 19h les mardis et vendredis pour les élèves de Prévert A & B,

les lundis et les jeudis pour les élèves de Rostand A & B et de 10h à 12h les mercredis pour tous les élèves inscrits qui le souhaitent. Il est encadré par 2 animateurs spécialisés et fonctionnera après les vacances d'automne.

Inscription en octobre sur proposition de l'enseignant aux parents de l'enfant concerné.

Club Coup de Pouce Clé

Le Club Coup de Pouce Clé est un accompagnement à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture qui s'adresse uniquement aux enfants de CP des écoles élémentaires J.

Prévert et J. Rostand ; il a pour objectif d'éviter le décrochage de ces apprentissages fondamentaux.

Chaque club accueille 5 enfants au maximum et est encadré par des enseignants ou animateurs. Un contrat est signé en début d'année par tous les encadrants et enseignants, l'enfant, ses parents et le maire de la commune lors d'une cérémonie qui a lieu en mairie.

Les clubs se déroulent à l'école, de 16h30 à 18h, à raison d'obligatoirement 4 soirs par semaine.

Inscription en octobre sur proposition de l'enseignant de CP aux parents de l'enfant concerné.



Citoyenneté & Engagement

Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E) – Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.)

La ville encourage la citoyenneté et la prise de parole des enfants et des jeunes. Chaque année, 33 conseillers sont élus au sein des écoles élémentaires, accueils de loisirs, Institut d'Éducation Motrice ou Institut Médico Éducatif et 33 au sein des collèges Blaise Cendrars, Amédée Dunois et Club des Jeunes pour un mandat de 2 ans, afin de réaliser des projets visant l'intérêt général sur des thèmes tels le handicap, la solidarité, le développement durable mais également pour participer à des projets de ville, des séjours citoyens et internationaux...

En élémentaire, les enfants sont élus en CM1 et représentent leurs pairs jusqu'à la fin de leur année de CM2. Mais ils peuvent ensuite présenter leur candidature et rejoindre le Conseil municipal des Jeunes (12-17 ans). Les prochaines élections auront lieu en octobre 2022.

Engagement

S'engager à mettre en œuvre les droits de l'enfant au niveau local et sensibiliser à la solidarité internationale ? C'est l'objectif du réseau des Villes et Intercommunalités amies des enfants, c'est pourquoi la ville de Boissy a souhaité être labellisée par l'UNICEF "ville amis des enfants" afin

de mettre en œuvre des actions significatives autour 5 engagements : lutter contre l'exclusion, valoriser l'engagement de l'enfant, assurer le bien-être de l'enfant, sensibiliser aux droits des enfants, proposer un parcours éducatif de qualité.





Mercredi & vacances scolaires



Accueils de loisirs

L'accueil des enfants s'effectue à la journée complète uniquement à partir de 7h30 jusqu'à 18h30. Accueil des enfants à partir de 7h30 jusqu'à 9h et réouverture de l'ALM ou ALP à partir de 17h. L'accueil de loisirs comprend le déjeuner et le goûter.

En Accueil de loisirs maternel (ALM) pour les 3/6 ans

À J. Rostand (accueil à l'école maternelle J. Rostand 2), à Savereau et Amédée Dunois. Un ramassage en autocar est organisé tous les mercredis pour emmener les enfants de J. Prévert 1 et 2 à l'ALM Savereau. Départ à 8h30 de la maternelle J. Prévert 2 et retour vers 17h30 au même endroit. Durant les vacances scolaires, le nombre d'ALM ouverts sur la ville évolue en fonction du nombre de réservations.

Accueil de loisirs élémentaire pour les 6/11 ans

1. L'Accueil de Loisirs primaire (ALP) Marolles, 154 rue de Marolles

Tous les mercredis et durant toutes les vacances pour tous les enfants des écoles élémentaires de la ville (Amédée Dunois, Bois-Clary, J. Prévert et J. Rostand).

Un ramassage en autocar est organisé tous les mercredis pour emmener les enfants scolarisés à J. Prévert A & B et J. Rostand A & B à l'ALP Marolles. Départ de J. Prévert B à 8h30 et retour vers 17h13. Un ramassage est également prévu à l'accueil d'Amédée Dunois pour l'ALP Marolles. Départ à 9h et retour vers 17h30.

Attention, inscriptions annuelle et réservations obligatoires sur le Portail famille au plus tard la veille à 12h. En l'absence de réservation, un tarif exceptionnel sera appliqué.

2. L'Accueil de loisirs en Milieu ouvert (ALMO)

De 13h30 à 19h les mercredis après-midi et les samedis après-midi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. Il accueille les enfants de 6 à 11 ans (moins de 12 ans). Il n'est pas un mode de garde mais un lieu ouvert et libre d'entrée et de sortie où de nombreuses activités et sorties sont organisées.

Inscriptions sur place à l'ALMO par un parent.

Coût : 2,06 € par an et par enfant.

Centres de vacances d'été

Chaque été, des séjours courts de 5 à 6 jours ainsi que des centres de vacances à thème (14 jours) sont proposés aux enfants de 6 à 17 ans.

Coût du séjour : votre participation varie entre 20 % et 90 % du coût du séjour, selon votre quotient familial.

Bons VACAF acceptés.

Inscriptions à la Direction de l'Education et Loisirs.





Paiement

Le Quotient familial

La ville facture toutes les prestations suivant le "Quotient Familial", tout le monde est aidé et chacun contribue suivant ses possibilités financières.

Où faire procéder au calcul ?

Le calcul du quotient familial s'effectue auprès du Service Education et Loisirs, 4 bd Léon Révillon, d'août à septembre. Fournir : le dernier avis d'imposition, le relevé des prestations de la CAF de moins de 3 mois, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Attention, tant que vous n'avez pas fait calculer votre quotient familial, vous êtes facturés au tarif le plus élevé de la tranche « G ». Il est donc essentiel de venir avant la fin du mois de septembre. Aucune rétroactivité n'est appliquée. Les familles non boisséennes ne peuvent bénéficier du calcul du quotient familial et sont assujetties à des tarifs spécifiques « non boisséens ».

Le Portail Famille Agora+

Il permet d'effectuer toute réservation et règlement des factures de cantine et d'accueils de loisirs.



Comment se connecter ?

Pour accéder au portail, rendez-vous sur le site de la ville <http://www.ville-boissy.fr>

puis « Démarches en ligne » « Portail Famille, paiement scolaire, petite enfance »

Ou, en accès direct : <https://infocom94.agoraplus.fr/boissy/>
Accès à internet gratuit à la Médiathèque place du Forum (sur réservation préalable d'un poste de travail).

Moyens de paiement :

=> Paiement en ligne sur le Portail Famille par carte bancaire,

au Service Education et Loisirs ou par internet (de préférence).

=> Par chèque : 2 boîtes aux lettres pour vos règlements par chèque (uniquement) à l'ordre du "Régisseur des recettes unique" : à la mairie et au Centre social Michel Catonné dans la Haie-Griselle

=> En espèces, uniquement le mardi matin, au Service Education et Loisirs

=> En CESU, uniquement pour les prestations « accueil de loisirs »



En cas de non-paiement de tout ou partie des factures précédemment émises par la ville, votre enfant pourra se voir refuser l'accès aux accueils pré et postscolaires, des mercredis et vacances.





Les tarifs



Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 et susceptible de modification en cours d'année.

Restauration scolaire		
Tranches QMF	A à G	Tarif non boisséen
Tarif par repas	0,72 à 5,17 €	7,87 €
Les repas non réservés dans les délais et en urgence sont facturés 7,61€ pour les familles boisséennes et 10,76 € pour les familles non boisséennes (hormis les familles ayant des enfants en ULIS, UPEAA qui bénéficient du tarif « boisséen » ...)		
Accueils pré et postscolaires (A.P.P.S.)		
Tranches QMF	A à G	Tarif non boisséen
Matin de 7h30 à 8h20	De 0,30 à 1,85 €	4,31 €
Soir (à partir de 16h30 à 18h30)	De 0,65 à 4,33 € *	6,83 € *
Soir (à partir de 18h après les études surveillées, les C.L.A.S., les clubs Coup de Pouce Clé).	De 0,20 à 1,24 € **	2,18 € **
Accueils de loisirs		
Mercredis et vacances - Journée complète		
Tranche QMF A à G	De 1,96 à 13,91 €	
Tarif exceptionnel	16,25 €	
Tarif non boisséen	17,15 €	
Tarif exceptionnel non boisséen	18,95 €	
ALMO inscription obligatoire par les parents (coût de l'inscription annuelle 2,06 €)		
L'aide au travail personnel		
Études surveillées	2,37 € l'étude	
Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité	Gratuit	
Clubs Coup de Pouce Clé	Gratuit	
Structures culturelles		
Médiathèque	Inscription gratuite pour les résidents de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), donnant droit à emprunter des documents, à l'accès à l'espace numérique et à ses ressources (sur place et de chez soi)	
Ludothèque	Famille boisséenne : 18,08 € par an - Passage occasionnel : 1,55 € par enfant.	
Ecole de musique	Les tarifs varient en fonction du quotient familial, de l'activité et du nombre d'enfants inscrits par famille. Les droits d'inscription sont annuels.	
Cinéma le Forum	De 3,60 € à 6,70 € - 3,60 € pour les structures éducatives et de loisirs (gratuit pour les structures municipales : accueils de loisirs, Club des Jeunes, crèches...) - 2,50 € dans le cadre du dispositif Ecole et cinéma, Maternelle et cinéma et Collège au cinéma.	
Centre Culturel le Forum	Tarifs spectacles jeunes publics de 4,65 € à 7,75 € - 3,60 € pour les structures éducatives et de loisirs (gratuit pour les structures municipales : accueils de loisirs, Club des Jeunes, crèches).	

* Tarif exceptionnel boisséen 6,59 € et non boisséen 8,76 € ** Tarif exceptionnel boisséen 2,14 € et non boisséen 3,01 €





Structures sportives et culturelles

Sport en club ou en solo

Notre ville compte plusieurs infrastructures sportives gérées par le Service des Sports :

- le **complexe sportif Maurice Prévault** (16 avenue Charles de Gaulle) qui rassemble un gymnase, un terrain de football et la salle de gymnastique Alain Giraud.

- le **gymnase Paule Baudouin** Contre allée RN19, qui comprend une salle multisport.

- le **centre sportif Marcel Laveau** (rue de Valenton), pourvu de deux terrains de football et de courts de tennis extérieurs et intérieurs.

- le **gymnase Amédée Dunois** (18 rue de Sucy), doté d'un petit dojo.

- les **salles sportives du Forum** (quartier de la Haie Griselle) : salle de danse, salles d'arts martiaux et salle polyvalente.

A cela s'ajoute : la piscine gérée par le territoire GPSEA, et des équipements de proximité en accès libre tels que le play-ground, le terrain de street work out, les 4 city-stades (Bois-Clary, Haie Griselle, Savereau), les courts de tennis du quartier de la Haie-Griselle ou les squares des Hautes Varennes (3 000 m²) et Henri Dunant (entrée du Bois-Clary), et bien sûr la forêt régionale de Grosbois.

Médiathèque André Hellé

Une bibliothèque : s'évader avec les romans, s'informer avec les documentaires, se divertir avec les BD, les contes du monde entier, les albums pour bébés...

Les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 18h, les mercredis de 10h à 19h, et les samedis de 10h à 18h.

Un espace multimédias : jeux, recherche sur Internet, création et ateliers numériques (traitement de texte, dessins, logiciels...)

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h, les mercredis de 10h à 19h et les samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h.

En ligne 24/24 h et 7/7 j :

Téléchargement de livres jeunesse, films, musique, jeux éducatifs, soutien scolaire et révisions.

La médiathèque fait partie du réseau de lecture publique de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)

L'inscription est gratuite dans les médiathèques du réseau. Possibilités d'emprunt : 30 documents (CD, DVD, livres) par personne pour 1 mois.

Pour toute autre inscription : 20 €

Toutes les médiathèques de GPSEA ont maintenant un système informatique

de gestion et un portail de services communs. Cette évolution permet aux usagers d'accéder à un catalogue de documents enrichi par la mise en commun des fonds de tous les équipements. Il est possible d'accéder à toutes ces ressources grâce à un portail Internet, consultable à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Il est également possible d'emprunter un livre dans une médiathèque du territoire et de le restituer dans une autre.

Médiathèque André Hellé,
Place du Forum
Tel : 01.41.94.18.35

Ludothèque

La ludothèque, ensemble d'espaces dédiés aux jeux et aux jouets, accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent et les enfants de 6 à 12 ans en autonomie. Au Centre social Michel Catonné, rue Gaston Roulleau, quartier de la Haie Griselle.

En période scolaire uniquement : les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 17h45 uniquement pour l'espace bébé à maternelle en autonomie. Sur inscription préalable.

Retrouvez l'ensemble des associations culturelles et sportives de Boissy lors de la Fête de la ville organisée le samedi 10 sept 2022 au complexe sportif Maurice Prévault de 10h à 22h.





Ecole de musique

L'École de musique accueille les enfants dès 5 ans et propose un apprentissage musical avec comme objectif de « jouer ensemble ».

La formation est globale, il est possible de suivre un cursus diplômant, un parcours personnalisé ou un apprentissage par le collectif.

Le cursus se fait en 3 cours obligatoires (formation musicale 1H+ cours instrument 30' + pratique collective 1H)

L'Apprentissage Par le Collectif / Cours global : un cours instrumental en petit groupe 1H + un cours d'orchestre ou d'ensemble 1H15/30.

Le parcours personnalisé : se détermine sur rendez-vous.

Le parcours adapté : pour les personnes en situation de handicap et sur rendez-vous avec un référent.

Il est possible de suivre **uniquement** les ensembles / ateliers ou l'orchestre : orchestre symphonique, guitare, pianos, ateliers Jazz, batucada, djembés, ateliers musiques actuelles. Pour les plus jeunes, un éveil à la musique permet une entrée dans la musique à partir de 5 ans.

L'école de musique de Boissy-Saint-Léger, en lien avec le Conservatoire de Limeil-Brevannes et régit par le Grand Paris Sud Est Avenir vous attend !

Où se renseigner ?

A l'École de musique, 8 rue de l'Église.
Mardi, jeudi, vendredi : de 14h30 à 18h, mercredi : de 13h30 à 18h, samedi : de 9h à 12h/ 13h-15h
Tél. : 01 41 94 28 92
ecole.musique.boissy@gpsea.fr



Un Noël Enchanté
du 6 au 11 décembre 2022
Salle des Fêtes de la Ferme 6, rue de Sucy

Cinéma Le Forum

Le cinéma municipal Le Forum vous accueille dans sa salle pour découvrir des films dans une qualité optimale. Dans ce cinéma de proximité doté d'une salle numérisée de 114 places et d'un système de ventilation, vous pourrez profiter d'un accueil chaleureux et d'une programmation alternant grands succès et films d'auteur, et rythmée par de nombreux rendez-vous pour tous les publics. Cette année, la programmation a été développée avec 7 à 8 films par semaine, pour mieux satisfaire tous les publics.

Découvrez-y de nombreux rendez-vous réguliers : Mon P'tit Ciné (film + animation), Ciné-Thé (film suivi d'un échange), Ciné-Débats, un dimanche à l'opéra... Le cinéma accueille aussi des séances pour les établissements scolaires dans le cadre de Maternelle au Cinéma, École et Cinéma et Collège au

||

Cinéma.

Des séances ponctuelles sont également organisées à la demande des professeurs.

Chaque année, le cinéma accueille également plusieurs événements : le Festival L'œil vers, le Festival Ciné Junior et la Fête du cinéma.

Où ? Au cinéma Le Forum, place du Forum, quartier de la Haie Griselle.
Tél. : 01 45 10 26 99.

Centre culturel Le Forum

Des spectacles jeune public qui raviront petits et grands (programme détaillé dans la brochure culturelle), aussi bien sur le temps scolaire qu'en famille.

Où et quand ? Au Centre culturel Le Forum, place du Forum, quartier de la Haie Griselle.
Tél. : 01 45 10 26 99.





Contacts

Services municipaux

Hôtel de ville	7 boulevard Léon Révillon	01 45 10 61 61
Service éducation et loisirs	4 boulevard Léon Révillon	01 45 10 61 62
Service des sports	16 avenue Charles de Gaulle	01 45 99 30 62
Direction de l'action culturelle	Place du Forum	01 45 10 26 99
Centre Social	Rue Gaston Roulleau	01 45 69 70 33

L'hôtel de ville ainsi que le Service éducation et loisirs sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermés au public le jeudi matin. Permanence du Service éducation et loisirs le samedi matin de 8h30 à 12h.

Plus d'informations sur le site internet de la ville : www.ville-boissy.fr

Écoles

École élémentaire Amédée Dunois	18 rue de Sucy	01 45 69 68 33
L'annexe Vallou	9 rue Vallou de Villeneuve	01 45 69 72 50
École élémentaire Bois Clary	38 avenue Louis Wallé	01 45 69 60 99
École élémentaire Jacques Prévert A	Rue Jacques Prévert	01 45 69 62 07
École élémentaire Jacques Prévert B	Allée Jacques Prévert	01 45 69 66 57
École élémentaire Jean Rostand A	Rue de la Fin de la Guerre d'Algérie	01 45 99 12 45
École élémentaire Jean Rostand B	Allée Jean Rostand	01 45 99 06 15
École élémentaire et maternelle des Sacrés Coeurs	2 rue de l'Eglise	01 45 69 74 17
École maternelle Amédée Dunois	18 rue de Sucy	01 45 69 59 37
École maternelle Châtaigniers	35 avenue des Châtaigniers	01 45 69 17 83
École maternelle Jacques Prévert 1	Allée Jacques Prévert	01 45 69 66 38
École maternelle Jacques Prévert 2	Allée Jacques Prévert	01 45 69 73 70
École maternelle Jean Rostand 1	Rue de la Fin de la Guerre d'Algérie	01 45 69 50 68
École maternelle Jean Rostand 2	Allée Jean Rostand	01 45 99 27 97
École maternelle Savereau	14 rue de Brévannes	01 45 69 68 50

Accueils de loisirs

ALM Dunois/APPS Dunois	18 rue de Sucy (côté piste cyclable)	01 45 98 08 67
ALM Savereau	14 rue de Brévannes	01 45 98 39 91
ALM Les Châtaigniers	35 avenue des Châtaigniers	01 45 99 54 52
ALM Prévert/APPS Prévert	Allée Jacques Prévert	01 45 99 54 58
ALM Rostand/APPS Rostand	Allée Jean Rostand (entrée J. Rostand 2)	01 45 99 56 63
APPS Bois Clary	38 avenue Louis Wallé	06 72 01 07 85
APPS Vallou de Villeneuve	9 rue Vallou de Villeneuve	01 45 69 72 50
ALP Centre aéré	154 rue de Marolles	01 45 69 77 86
ALMO	LCR3, place des Tilleuls	07 78 78 37 07

